



Centrale à béton :

RECY
 REIMS/PRUNAY
 REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
 SAINTE MENEHOULD
 SOIGNY-AUX-MOULINS

AT2C

12, RUE DE LA ROCHE

55140 Chalaines

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM

N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
31/03/2025	F01250300108	410166	F01250300108	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	Betheny					
PJCFC5D500	CHAPE CEMFLOOR C20 F4	4.25	M3	199.00	845.75	20 %
403	SP CEMEXA	4.25	M3	15.00	63.75	20 %
TI	Transport incomplet	1.75		23.00	40.25	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	4.25	UN	1.50	6.38	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	4.25	UN	2.50	10.63	20 %
552	REP	4.25	UN	1.68	7.14	20 %

Mode de règlement : CHEQUE

Echéance : 15/05/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
 IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
 OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT : 973.90 €

Total TVA : 194.79 €

Total TTC : 1,168.69 €

RESTE A PAYER : 1,168.69 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01250300108	F01250300108	31/03/2025	410166	AT2C

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 016774 Betheny						
04/03/2025	004411291	410166	PJCFC5D500	CHAPE CEMFLOOR C20 F4	4.25	M3
04/03/2025	004411291	410166	552	REP	4.25	UN
04/03/2025	004411291	410166	403	SP CEMEXA	4.25	M3